

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Philippe Contamine (*séance du lundi 23 juin 2003*)

Pierre Chaunu : Permettez-moi d'apporter un témoignage, de 1943. C'était dans les premiers jours de février. Georges Lefebvre, grand historien spécialiste de la révolution française, donnait des cours à la Sorbonne. Peu avant que ne commence son cours dans une petite salle, nous voyons un beau jour deux officiers allemands, assis en grande tenue au premier rang. Le professeur Lefebvre entre et, de surprise, passe par toutes les couleurs. Il jette ses notes sur le bureau et commence à citer Fichte pestant contre la présence française en Allemagne. Puis très rapidement, ce sympathisant communiste en arrive à Jeanne d'Arc et termine en s'exclamant : « Vous n'êtes pas simplement de futurs professeurs d'histoire, mais vous êtes chargés d'enseigner et de communiquer l'amour de la patrie, l'amour de la France. Et celui qui touche à Jeanne d'Arc est un salaud ! »

*
* *

Pierre Messmer : Les spécialistes s'accordent pour reconnaître que la tactique militaire de Jeanne d'Arc, au moins à Orléans et à Patay, est très bonne, ce qui peut étonner de la part d'une jeune fille sans expérience de la guerre. Sait-on ce qui, dans ces batailles, est imputable à Jeanne d'Arc et ce qui revient aux capitaines qui l'accompagnaient ?

*
* *

Gérald Antoine : Vous avez dit ou suggéré que l'imputation de sorcellerie avait pesé d'un grand poids dans le jugement de Jeanne d'Arc. Cela ne correspond pas avec le souvenir que j'ai gardé des termes mêmes de la sentence, L'accusation de sorcellerie aurait été finalement écartée; Jeanne était condamnée comme "hérétique et relapse" Qu'en est-il au juste ?

Autre question, celle-ci d'ordre philologique : comment se fait-il qu'aucun manuscrit conservant le "texte même des questions posées à Jeanne d'Arc par ses juges parisiens et normands, et des réponses qu'elle leur fit dans son parler lorrain, n'ait pu encore être retrouvé ? Et n'est-il pas curieux de voir les historiens, même les plus érudits, "citer" sans mot dire les propos attribués aux juges comme à l'accusée dans un français qui n'est, en fait, qu'une traduction faite à partir du manuscrit rédigé en latin ?

A ces deux questions je joindrai une réaction de surprise. En 1995 l'honneur me fut offert de présider les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, En vue du discours que je devais prononcer on m'envoya une collection de ceux de mes prédécesseurs. Piqué de curiosité, je sollicitai la communication des panégyriques prononcés à la cathédrale, en remontant jusqu'à l'âge classique. Ainsi ai-je pu découvrir qu'au cours du XVIII^e siècle, un prédicateur renommé, chargé plusieurs années de suite du panégyrique, ne craignait pas d'introduire dans ses harangues une critique à peine voilée des audaces de langage de Jeanne devant ses juges, Il se plaisait toutefois à reconnaître que son extraordinaire héroïsme était largement propre à racheter ses insolences. Le "siècle des Lumières" apparaît décidément, pour Jeanne d'Arc, comme un sombre purgatoire ! Oserai-je rappeler que, dans le même temps, Voltaire écrivit son ignominieuse *Pucelle* ? Qu'un tel génie ait pu commettre, aux dépens de l'héroïne, pareille infamie dépasse l'entendement. En tous cas je pose

la question : ne serait-il pas fort utile et intéressant de mettre au jour le corpus complet des panégyriques, tant civils que religieux, prononcés chaque 8 Mai à Orléans depuis les origines ?

*
* *

Jacques Dupâquier : Après la levée du siège d'Orléans et la victoire de Patay, deux options s'offraient aux Français. L'une, militaire, consistait à reconquérir l'Ile de France et à reprendre Paris. L'autre, politique, consistait à emmener le roi se faire sacrer à Reims. Notre confrère Andrew Baume, qui a une position plutôt positiviste, estime que l'option politique a été une lourde erreur et il en rend Jeanne responsable. Partagez-vous cet avis ? Ne pensez-vous par ailleurs que le sacre de Reims a été le tournant décisif de la guerre de Cent Ans.

*
* *

Alain Besançon : Jeanne d'Arc a été située une fois de plus sur le fond de l'histoire de la France, où elle est exceptionnelle. Mais ne pourrait-on pas aussi la replacer dans l'histoire religieuse du XV^e siècle où, me semble-t-il, elle est moins exceptionnelle ? A la fin du Moyen Age existaient en effet des mouvements variés, la *devotio moderna*, le joachimisme, les *fraticelli*, un millénarisme rampant. Sait-on si Jeanne d'Arc a pu être touchée par cela ?

D'autre part, c'est un problème permanent de l'Eglise de distinguer les vrais et les faux prophètes et, depuis le Moyen Age classique, ont été constitués des tribunaux pour en juger. Le procès de Rouen est-il techniquement valide ou bien est-il fautif ?

L'appel à Rome qu'a constamment lancé Jeanne d'Arc a-t-il joué un rôle dans la révision du procès et dans la faveur du Pape à l'égard de Jeanne ?

*
* *

Alain Plantey : Nombreux sont les prophètes, la Bible en est parsemée. Je ne crois pas qu'il faille prendre le seul critère de la prophétie pour aborder Jeanne d'Arc. Nombreux sont aussi les inspirés, ceux qui ont pensé être chargé d'une mission historique, comme Jeanne d'Arc. Comment combiner les deux données – prophétie et inspiration – dans une histoire rationnelle ?

*
* *

Jean Foyer : Ma question est juridique. Depuis au moins Villon, tout le monde dit que Jeanne était Lorraine ; « Et Jeanne, la bonne Lorraine, qu'Anglois brûlèrent à Rouen ». Or, si elle était Lorraine, elle n'était pas la sujette du roi de France, mais du Saint-Empire.

*
* *

Réponses :

Peut-être, dans mes réponses, me verrai-je parfois constraint d'adopter l'attitude de Jeanne d'Arc lors de son procès : « *transeat ultra* », passer outre. On ne doit en effet pas oublier que Jeanne d'Arc, quels qu'aient pu être ses mérites, a été à plusieurs reprises, comme il ressort des minutes de son procès, mise dans l'embarras. Les deux notaires qui ont transcrit, voire réécrit les réponses de Jeanne d'Arc n'ont toutefois pas forcément été fidèles aux propos tenus.

A Pierre Chaunu : Vous avez bien montré, par l'anecdote rapportée, le retentissement de Jeanne d'Arc bien au-delà des frontières du catholicisme. Pour bien des gens, de Michelet à Georges Lefebvre, Jeanne d'Arc est un symbole qui va au-delà de l'aspect religieux.

A Pierre Messmer : La question que vous avez posée avait déjà inquiété les contemporains de Jeanne d'Arc. Les capitaines baroudeurs qui entouraient Jeanne d'Arc n'étaient en effet guère satisfaits de voir retomber toute la gloire sur une jeune fille sans expérience militaire. L'un d'entre eux, Jean de Bueil a évoqué dans un ouvrage intitulé « *Le jouvencel* » le siège d'Orléans sans citer une fois le nom de Jeanne d'Arc, comme si elle n'avait joué aucun rôle déterminant.

Il apparaît toutefois, qu'outre l'extraordinaire courage dont elle a fait preuve lors des assauts contre les bastides anglaises, elle a eu, lors du siège d'Orléans, une idée qui ne tenait qu'à elle. Assiégée depuis octobre 1428, Orléans était encerclée au nord, à l'ouest et au sud par des forts tenus par les Anglais. Entre ces bastides, il y avait des tranchées qui permettaient de faire un blocus quasi parfait de la ville. La solution classique pour les assiégés était de résister jusqu'à ce que soit levée une armée de secours qui permette de prendre les assiégeants entre deux feux. Or Jeanne d'Arc n'a pas du tout adopté cette tactique prudente. Elle a en effet décidé d'entrer dans Orléans, le 30 avril 1429, et non pas d'attaquer les Anglais de l'extérieur. Contre l'avis des capitaines, elle a ensuite lancé une attaque de l'intérieur sans attendre une armée de secours.

Les contemporains se sont bien entendu posé mainte question au sujet de Jeanne d'Arc. Outre ses connaissances stratégiques, d'où tenait-elle la technique qui lui permettait de monter à cheval avec une armure et de se battre ? Il y a eu deux explications : l'une surnaturelle, invoquant l'intervention divine, et l'autre pratique, s'appuyant sur le fait qu'elle avait été fille d'auberge à Neufchâteau où elle aurait appris de gens d'armes comment monter à cheval.

Quoi qu'il en soit, Jeanne d'Arc a été très efficace, pratiquant pour la prise des bastions anglais ce que l'on appelait la guerre par sommation. Une sommation était lancée et, en l'absence de réponse, l'assaut était donné avec ordre de ne pas faire de prisonniers. Cette politique eut bien sûr pour effet de semer la terreur dans les rangs anglais.

A Gérald Antoine : En ce qui concerne la sorcellerie, il apparaît en filigrane dans le procès de condamnation que Jeanne d'Arc était sorcière. On l'a beaucoup interrogée sur la nature des voix qu'elle entendait et c'est là-dessus que porte la condamnation. Elle a, au regard de ses juges, réellement entendu ces voix, qui dans l'esprit de Cauchon étaient des voix démoniaques, et elle était donc complice des trois démons cités lors du procès.

Comment connaît-on les paroles de Jeanne d'Arc. Tout d'abord, Jeanne d'Arc a écrit. On a un certain nombre de lettres d'elle. D'autre part, lors du procès de réhabilitation instruit trente ans plus tard, certains des témoins ont cité, parfois en langue vulgaire, les paroles de Jeanne d'Arc. En ce qui concerne le procès de condamnation, les actes sont en latin, mais il existe également « la minute française » qui comprend une partie du procès. La question se pose de savoir si cette minute en est véritablement une ou s'il s'agit plutôt d'une traduction du latin. Je penche personnellement pour la seconde hypothèse.

Les panégyriques sont de toutes natures. Le premier en date que l'on ait conservé est de 1672. Cela montre qu'il existait un culte à l'intérieur du diocèse. Le XVIII^e siècle a certes eu du mal

à comprendre le phénomène, mais il s'y est intéressé, et souvent en des termes plus élogieux que ceux que vous rapportiez.

A Jacques Dupâquier : Andrew Baume se félicite-t-il ou déplore-t-il le choix de Jeanne d'Arc ? Il le déplore, cela signifie donc que c'était le bon choix puisque Andrew Baume est plutôt partisan de la double monarchie. Jeanne d'Arc a, à mon sens, fait le bon choix – un choix dangereux puisqu'il fallait aller en plein territoire bourguignon – en comprenant l'importance du sacre pour la monarchie française.

A Alain Besançon : Dès lors que l'on saisit mieux de l'intérieur l'histoire religieuse du XV^e siècle, le cas Jeanne d'Arc prend d'autres résonances. Comment a-t-elle pu être pénétrée de la *devotio moderna* ? Cela reste un mystère pour moi. Elle avait certes des confesseurs, des Franciscains qui ont pu l'entourer. Mais lorsque est évoquée au cours du procès sa pieuse enfance à Domrémy, on voit se dessiner une piété bien encadrée, sans doute pas du style Gerson.

L'appel à Rome a été fait *in extremis* par Jeanne d'Arc. Un même appel à Rome avait été lancé quelques années auparavant lors du procès de Jean Hus. Je ne connais néanmoins pas d'appel à Rome d'un hérétique qui ait été entendu. La révision du procès a peut-être été motivée par l'appel à Rome, mais plus vraisemblablement par l'espoir du Pape d'obtenir l'abolition de « la pragmatique sanction » en satisfaisant la demande du roi de France.

En ce qui concerne la validité du procès, Cauchon a eu l'habileté de ne jamais se placer sur le terrain politique, mais d'attaquer Jeanne toujours sur le plan religieux. Il s'agissait certes d'un procès politique, mais dissimulé derrière des arguments religieux. Jeanne d'Arc ne s'est en effet jamais vu reprocher d'avoir choisi le mauvais roi.

A Alain Plantey : L'histoire est en effet pleine de prophètes et d'inspirés, mais avec Jeanne d'Arc, on est en face d'une énigme. Nombre de prophètes ou prophétesses faisaient des prophéties assez vagues alors que Jeanne d'Arc a fait des prophéties toujours très précises et toutes réalisées, 1^o sur la levée du siège d'Orléans, 2^o sur le sacre de Reims, 3^o sur la libération du duc d'Orléans et 4^o sur le fait de bouter les Anglais hors de France. Certes, les deux dernières prophéties n'ont été réalisées qu'après la mort de Jeanne d'Arc et elles ont, sans doute pour cette raison été rayées de l'historiographie royale jusqu'au XIX^e siècle.

A Jean Foyer : Domrémy est située sur la rive gauche de la Meuse et les deux villages voisins dépendaient du royaume de France. Certains textes disent qu'elle était Baroise, d'autre qu'elle était Lorraine. Il ne fait aucun doute à mon sens qu'elle dépendait du roi de France car les villages de Domrémy et de Greux ont obtenu en 1441 une dispense d'impôt du roi de France.

